

**Annexe 1 – Critères pris en compte dans l'examen du dossier**

<b>Thèmes</b>	<b>Critères</b>
<b>Qualité du projet</b>	Adéquation des réponses apportées aux besoins spécifiques du public
	La coordination, l'articulation et la complémentarité des réponses sanitaires, médico-sociale et sociale
	La capacité du projet à permettre la sécurisation et la continuité des parcours
	La capacité à articuler l'offre existante du porteur pour répondre aux besoins identifiés et à l'offre territoriale
	Le caractère innovant du projet
	La capacité du projet à valoriser l'inclusion et la diversité des propositions
	La place de l'utilisateur, de sa famille et de son entourage dans le projet mis en place
	Le respect des recommandations nationales de bonnes pratiques HAS dans le projet
<b>Mise en œuvre du projet</b>	Modalités d'organisation et de fonctionnement envisagées
	L'adéquation du budget prévisionnel par rapport à l'activité. Cohérence et faisabilité du budget du projet
	La capacité financière de l'organisme gestionnaire
	Moyens humains et qualifications
	Modalités de suivi et d'évaluation
	Moyens matériels et de fonctionnement prévus
	Calendrier prévisionnel du déploiement de la mise en œuvre
<b>Expérience du/des candidats</b>	Les expériences dans le champ de la protection de l'enfance et du secteur médico-social
	La connaissance des réseaux et du territoire/ couverture territoriale